



Zone Artisanale Les Pins
43620 SAINT-PAL-DE-MONS
Tél. (00 33) 04 71 66 62 32
Fax (00 33) 04 71 66 17 00
E-Mail : janusac@wanadoo.fr

Certificat de conformité

Client : PERLE DU NORD

Date d'édition : 2 Février 2018

Désignation des produits : matière OPP « Polypropylène bi orienté »

Film fraîcheur traité anti-buée et impression sur surface extérieure

Sac fraîcheur traité anti-buée et impression sur surface extérieure

Sur la base des informations communiquées par nos fournisseurs de matières premières, nous certifions que la composition des produits listés que nous vous livrons est conforme aux réglementations suivantes concernant le contact alimentaire :

- Règlement **1935/2004** & Dir. 2002/72/EEC et amendements 2005/79/CE, 975/2009
- Règlement **CE 2023/2006** et amendements 282/2008
- Règlement **CE 10/2011** du 14 janvier 2011 et amendements 1183/2012, 1282/2011
- Au décret **98/638** du 20/7/1998 (transposition de la Directive 94/62 CE)

Et notamment que les composants entrant dans leur fabrication respectent les critères de migration globale tels que définis dans ces réglementations.

Dans la composition des produits, nous n'utilisons pas ni incorporons pas de manière intentionnelle de

- Substances allergène majeures et OGM telles que décrites dans le décret n°2008-1153 du 7 novembre 2008
- Bisphénol A
- Ne contiennent aucune substance figurant dans la liste SVHC (Substances Very High Concern)

Ce certificat ne couvre pas :

- Toute modification apportée à la composition du produit par l'addition de substances quelle qu'en soit la nature.
- Toute modification préjudiciable à l'intégrité du produit résultant de la mise en œuvre.
- Toute utilisation et/ou tout stockage inadéquat du matériau et des objets finis.

Le produit est utilisé pour l'emballage de produits secs : fruits et légumes (catégories 04.01 et 04.04)

Service qualité JANUSAC

Ce certificat a été créé de manière électronique et ne nécessite pas de signature